

Chancellerie : l'une est élue, l'autre pas (BE)

Autor(en): **mb**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

Rubacher, vice-présidente, Maryse Masoni, secrétaire et Marianne Givord, caissière.

Cette dernière devait justement présenter le déficit pour 1984 : 2 400 francs. Plus moyen de faire autrement que de relever les cotisations des membres (une vingtaine de sociétés et quelque quatre-vingts membres individuels) qui n'ont d'ailleurs pas été augmentées depuis dix ans. Mais ce remède ne permettra pourtant pas encore d'équilibrer le budget de 1985.

Après la partie administrative, le reste de la soirée a été consacré à l'Association « Les Œillettes » pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels, présentée par sa présidente Mme Mouna Baillod, de La Chaux-de-Fonds. Les déléguées du Centre de liaison ont pu mieux connaître l'action entreprise et les buts de l'Association créée en 1981, après la mort d'un petit garçon de 5 ans. Prendre la mesure de l'ampleur de l'agression sexuelle des enfants a été pour beaucoup une douloureuse surprise tant la « loi du silence » cadennasse le plus souvent les drames de ce type.

Connaître le problème, aider les victimes, tenter une action de prévention, mener une réflexion — telles sont quelques-unes des visées des « Œillettes ». Mais c'était aussi, en plus de l'information, de l'aide qu'est venue demander Mme Baillod face à l'envergure de l'entreprise. Car l'association compte surtout des appuis dans le haut du canton et ils ne seront pas de trop ceux qui rejoindront les rangs des 320 membres soutiens, des trente membres actifs et de la douzaine de personnes du comité. « Femmes Suisses » aura d'ailleurs l'occasion de revenir dans un proche avenir sur le travail de cette Association pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels. Mais nul doute que l'appel lancé aux déléguées du Centre de liaison aura été entendu. — (alg)

CHANCELLERIE : L'UNE EST ELUE, L'AUTRE PAS (BÉ)

A la suite du départ du titulaire, le Grand Conseil bernois avait à désigner un nouveau chancelier du canton. Sur les rangs, deux candidats : une femme, la radicale romande Jacqueline Etter, un homme, le socialiste alémanique Kurt Nuspliger.

Tous les sondages donnent Mme Etter gagnante. Outre celui de son parti, elle a, en effet, obtenu le soutien des représentants de l'UDC, qui devrait lui assurer une victoire haut la main.

13 février, jour de l'élection, tous les pronostics sont déjoués : Kurt Nuspliger

est élu avec une confortable avance sur sa rivale. Du coup, tous les éléments qui avaient été présentés comme des atouts dans la candidature de Mme Etter deviennent des handicaps, dont la moindre n'est pas le fait d'être une femme... Bien sûr, ces Messieurs les députés ne l'avoueront jamais, mais allez donc savoir ce qui se cache sous leur crâne... Au lendemain de cette élection, une seule certitude demeure : Berne a raté le coche et ne sera pas le premier canton suisse à désigner une femme au poste de chancelier.

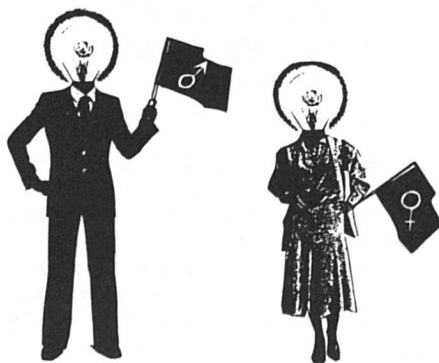
A Moutier, deux semaines plus tard, l'enjeu est certes de moindre importance, puisqu'il s'agit du remplacement du vice-chancelier de la commune. L'unique candidate en liste, Françoise Heyer, est élue sans problème par le législatif pré-vôtois. Ah ! si sa nomination pouvait servir d'exemple... — (mh)

EXPO A GENEVE : LES FEMMES INVENTENT

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a organisé une exposition montrant en 22 panneaux le rôle ignoré des femmes dans les inventions. On y voit un nombre impressionnant de brevets que les femmes ont obtenu dans les domaines les plus divers. De la pionnière américaine des ordinateurs Grace Hopper... à Mme Giuntini qui a fait breveter un bleu à lèvres pour femmes noires !

Cette exposition sera visible au Salon des inventions à Genève du 18 au 29 avril 1985.

La femme inventeur



GRAND CONSEIL (NE) : FAMILLES, JE NE VOUS HAIS PLUS...

La session de février du Grand Conseil neuchâtelois — avant-dernière de la législature 81-85 — aura permis de soulever plusieurs sujets touchant de près aux femmes et à la famille. Notamment une motion socialiste qui demande au Conseil d'Etat d'établir un contrat-type de travail pour le personnel du commerce de détail, en s'inspirant du modèle valaisan, qui assurerait une meilleure protection aux vendeurs et vendeuses de ce secteur de vente.

Le Conseil d'Etat a aussi répondu à une interpellation du Parti ouvrier et populaire (POP) qui s'étonnait de la pratique restrictive du canton de Neuchâtel en matière de recouvrement de pensions alimentaires. Dans les cantons de Vaud, Fribourg et Jura, des avances sont consenties à la mère seule même si la pension ne peut être récupérée chez l'ex-conjoint, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel. De fait, un arrêté vient d'être pris à la fin de l'année dernière pour élargir certaines dispositions. Dès janvier 1985, les avances versées par l'Etat aux mères seules qui ne peuvent obtenir le paiement par leur ex-conjoint ne seront plus interrompues après six mois supplémentaires. Cela porte donc la durée possible de ces avances à un an.

BELLES PAROLES...

Un autre point qui n'a guère eu de peine à faire l'unanimité des députés de tous bords, c'est le rapport du Conseil d'Etat sur la politique de la famille qui concluait, d'ailleurs, à la création d'une commission consultative non permanente et extra-parlementaire, chargée de faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre de mesures tendant à développer et à améliorer la politique familiale dans le canton. Formée de représentants des milieux politiques, des corporations de droit public, d'institutions s'occupant de politique familiale et de spécialistes, la commission devrait remettre ses conclusions d'ici deux ans.

L'essentiel du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil est axé sur les aspects démographiques et la baisse de la natalité. Le canton de Neuchâtel, depuis 1970, a connu la plus faible « croissance absolue » de Suisse (à l'exception de Bâle-Ville qui se déverse sur Bâle-Campagne). Et le Conseil d'Etat ne se fait pas d'illusions : la majeure partie des causes de l'évolution démographique échappe à l'autorité cantonale. La com-